

Compte-Rendu de la séance du 31 mai 2018 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire

Présents : M. Alain SINDT; M. Nicolas CARON; Mme Elodie PERRIN; M. Frédéric TOURRET ; M. Guy HOCHARD ; M. Thierry DRAUS ; M. Gilles LEGRAND ; M. Didier HILD ; M. Jehan HELMSTETTER; M. Pierre VAN GASSE ; M. Laurent BERGER ; M. Jean-Marc SINDT

Présents par procuration : M. Joseph MARCK donne procuration à M. Guy HOCHARD
Mme Véronique CHOSEROT donne procuration à M. Jean-Michel HIRTZ

1 – Participation forfaitaire aux repas des aînés du 15/04/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation forfaitaire aux repas des aînés à 45,00 € TTC à l'unanimité des présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

2 – Décision modificative sections investissement et fonctionnement du BP 2018

Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les décisions modificatives du BP 2018 à l'unanimité des membres présents comme suit :

Section investissement

Dépenses : + 550.00 au compte 275
Recettes : + 550.00 au compte 021

Section fonctionnement

Dépenses : + 550.00 au compte 023
Recettes : + 550.00 au compte 7788

3 – Décisions modificatives section investissement du BP 2018

Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les décisions modificatives du BP 2018 en section investissement à l'unanimité des membres présents comme suit :

Recette investissement

041 Compte 2033 opération 63 : 564.92 + 479.52 soit + 1044.44
041 Compte 2033 opération 62 : 158.95 + 257.76 soit + 416.71

Dépense investissement

041 Compte 2151 opération 63 : 564.92 + 479.52 soit + 1044.44
041 Compte 202 opération 62 : 158.95 + 257.76 soit + 416.71

4 – CDG 57 : Habilitation à exercer la mission de médiateur et d'engager la commune de Kerling-Lès-Sierck dans le processus de l'expérimentation avec une convention

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité de Kerling-Lès-Sierck dans le processus de l'expérimentation.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

5 – CCB3F : adhésion au Syndicat des Bassins Versants Nord Moselle Rive Droite

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'adhésion au syndicat des Bassins Versants Nord Moselle rive droite,
- approuve le projet de statuts
- demande la modification des statuts de la CCB3F pour pouvoir y adhérer,
- charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

6 – BODET Campanaire : proposition de contrat de maintenance multi-sites : Eglise Saint Jean-Baptiste et Chapelle Saint Nicolas

Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le contrat de maintenance multi-sites de la Société BODET campanaire située 16, route de Brumath 67550 VENDENHEIM concernant l'Eglise saint Jean-Baptiste à Kerling-Lès-Sierck et la Chapelle de Haute-Sierck pour un montant annuel de 240.00 € HT soit 288.00 € TTC et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

7 – Eglise Saint Jean-Baptiste : Devis Lorraine Toiture

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et suite à l'avis de la commission des travaux, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de la Société Lorraine Toiture située 85 Route de Sierck Z.A.C. 57480 RETTEL pour un montant de 2 133.58 € HT soit 2 560.30 € TTC pour les travaux de l'Eglise Saint Jean-Baptiste à Kerling-Lès-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

8 – « Rue des Roses » à Haute-Sierck renforcement et enfouissement des réseaux : Devis SCHIEL Frères

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et suite à l'avis de la commission des travaux, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise SCHIEL Frères d'un montant de 2 540.60 € HT soit 3 048.72 € TTC et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

9 – Réhabilitation de l'ancienne école en espace culturel et associatif : devis sondage et essais de sol

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et suite à l'avis de la commission des travaux, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis de sondage et essais de sol de la Société Compétence Géotechnique Grand-Est située ZAC Euromoselle Rue du Grand Pré à FEVES 57281 Maizières-Lès-Metz pour un montant de 3 012.69 € HT soit 3 615.22 € TTC dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en espace culturel et associatif à Kerling-Lès-Sierck et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

10 – Mutualisation CCB3F : prestation balayage voirie, marquage au sol et entretien des extincteurs

Concernant l'entretien et l'achat des extincteurs et sur proposition de la commission Sécurité Routière, Incendie, Stationnement et Circulation, il a été décidé par le conseil municipal de retenir le devis 180102 de la Société GEMA Incendie située 6 Rue des Mechlys 57530 MARSILLY, moins disante que la société prévue par le groupement de la CCB3F. Pour le balayage des rues il été décidé de mutualisé la prestation avec la CCB3F et pour le marquage au sol il a été décidé de consulter d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

11 – CDG 54 : adhésion au service « RGDP » et nomination d'un délégué à la protection des données

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

- d'autoriser M. le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser M. le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser M. le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données